

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2018**

Présents : M. DEZIER – Mme BERNARD – M. MAGNANON – Mme BODINAUD – M. JUIN – Mme ANCELIN – M. GOMEZ – Mme LASSALLE – Mme LAVERGNE – Mme BRUNET – M. HOUSSEIN – Mme FEYFANT – M. SALESSE – Mme MORELET – M. PASCAL – Mme BLANQUART – Mme LAFFAS – M. DAVID – Mme MEYER – M. CHAILLOUX – M. PIERRE et M. DELAGE.

Excusés : M. DEZERCE – Mme RIOU – M. AUTIN – M. BREJOU – M. MAITRE – Mme FICOT PELCERF – Mme MARZAT.

Pouvoirs : M. DEZERCE à M. JUIN – Mme RIOU à Mme ANCELIN – M. AUTIN à M. DEZIER – M. BREJOU à Mme BODINAUD – Mme FICOT PELCERF à M. GOMEZ – Mme MARZAT à Mme MEYER.

Monsieur Houssein a été élu secrétaire.

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2018

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 6 juin 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2018/6/1 : Délibération modificative 2018-1

Monsieur le Maire, rapporteur, propose la décision modificative qui suit :

Au titre des transferts de crédits, considérant le vol des ordinateurs survenu à l'école Pierre et Marie Curie, un remplacement de ces derniers pour la prochaine rentrée est souhaitable, ainsi que l'achat d'une armoire forte de rangement. N'ayant pas suffisamment de crédits inscrits au budget 2018 sur l'article concerné et considérant le caractère imprévisible du vol, il convient de prendre les crédits manquants en dépenses imprévues comme suit :

Section Investissement / Dépenses :

020 (Dépenses imprévues)	- 7 000 €
2183/213/221	+ 7 000 €

L'équilibre du budget n'est pas modifié.

La commission des finances du 25 juin 2018 a donné un avis favorable à cette délibération modificative 2018-1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le remplacement des ordinateurs et l'achat d'une armoire forte de rangement.

2018/6/2 : Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire et **Monsieur Gomez**, rapporteurs, rappellent que les commissions vie associative et sportive du 14 juin 2018 et Finances du 25 Juin 2018 ont examiné les demandes de financement des associations pour 2018 (sportives et autres).

A la suite de ces commissions il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de subventions suivantes :

Voir tableau joint en annexe 1

Monsieur le Maire précise que pour le CSCS Amicale Laïque, eut égard, aux montants plus importants que l'année dernière sollicités, il a été décidé en commissions que les montants arrêtés au 6 Juillet 2018 le seraient sur la base du versé 2017. Un examen attentif sera mené pour les montants en augmentation et les décisions prises feront l'objet éventuellement d'une délibération et d'un avenant avant la fin de l'année 2018.

Mme Lavergne demande ce qui justifiait cette augmentation des sommes demandées. **M. Gomez** indique que la fin des contrats aidés, des augmentations de charges et des réfections de la CAF sur prestations de services versées semblent à l'origine de ce surplus. Monsieur le Maire estime qu'il est nécessaire de définir un cadrage financier pour pouvoir définir ce que la commune est en état de financer et qu'ainsi le CSCS, en contre partie, sache de quoi il peut disposer pour fonctionner. Il est important de prendre un peu de temps avec l'association pour discuter de ces éléments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. Chailloux, Mme Meyer et Mme Marzat) :

- **APPROUVE** les propositions de subventions jointes en annexe.

2018/6/3 : Renouvellement de la convention de financement entre la commune et le CSCS Amicale Laïque

Monsieur Gomez, rapporteur, informe que le CSCS Amicale laïque a transmis au service financier, le plan de financement de l'association pour l'année 2018 et les demandes ont été examinées lors des commissions vie associative et sportive du 14 juin 2018 et finances du 25 juin 2018. Les montants votés au bénéfice du CSCS figurent dans une convention qu'il convient de renouveler entre le CSCS Amicale Laïque et la commune de Gond-Pontouvre. L'augmentation sensible de la demande de subvention pour 2018 nécessite une discussion avec le CSCS. Dans cette attente, il est décidé d'attribuer dans un premier temps la subvention sur la base du versé 2017 au CSCS (hors association sportive). La différence fera l'objet d'une étude approfondie et éventuellement d'une nouvelle délibération et d'un avenant à la présente convention dans un deuxième temps.

En résumé, les montants attribués sont les suivants :

Montant total de la subvention allouée : 271 490 € qui se décomposent comme suit :

- Au titre de l'action sociale : 174 640 €
- Au titre de la modification des rythmes scolaires : 63 700 €
- Au titre du foyer des jeunes : 18 300 €
- Au titre de la vie associative : 2 450 €
- Au titres des associations sportives : 12 400 €

Pour mémoire, une avance de 117 049 € € a été votée par délibération 2018/3/4 du 30 mars 2018 et a été versée à l'Amicale Laïque le 9 Avril 2018. Il conviendra donc de verser le solde de la subvention 2018, à savoir 154 441 € (sous réserve de justificatifs à produire avant fin décembre 2018 pour certaines d'entre elles).

La commission des finances du 25 juin 2018 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. Chailloux, Mme Meyer et Mme Marzat) :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de financement entre la commune et le CSCS Amicale Laïque pour 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

2018/6/4 : Avenant à la convention d'objectifs Athlétique Club de Gond-Pontouvre (ACGP)

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 26 mars 2016, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2016 à 2018, la convention d'objectifs avec l'ACGP (Football).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant, pour l'année 2018, de fixer en faveur de l'association ACGP (Football), les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association remis fin mai, dont le montant est de 9 300 Euros.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, dont le montant est de 870 Euros.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 7 000 Euros
-

La commission vie associative et sportive du 14 juin et finances du 25 juin 2018 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Athlétique Club de Gond-Pontouvre (ACGP) et autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant joint.

2018/6/5 : Avenant à la convention d'objectifs Gond-Pontouvre Handball (GPHB)

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 25 mars 2016, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2016 à 2018, la convention d'objectifs avec GPHB (Handball).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant, pour l'année 2018, de fixer en faveur de l'association GPHB (Handball), les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association remis fin mai, dont le montant est de 15 200 Euros.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, dont le montant est de 2 160 Euros.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction de l'école d'arbitrage, dont le montant est de 140 Euros.
- Une subvention spécifique pour la montée de l'équipe féminine, dont le montant est de 1 500 €, sur présentation des justificatifs avant décembre 2018.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13.000 Euros

La commission vie associative et sportive du 14 juin et finances du 25 juin 2018 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs avec le Gond-Pontouvre Handball (GPHB) et autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant joint.*

2018/6/6 : Avenant à la convention d'objectifs Tennis de Table Gond-Pontouvre 1950 (TTGP 1950)

Monsieur Gomez, rapporteur, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 25 mars 2016, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2016 à 2018, la convention d'objectifs avec TENNIS DE TABLE GOND-PONTOUVRE 1950 (TTGP 1950).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant, pour l'année 2018, de fixer en faveur de l'association TTGP 1950, les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association et remis fin mai, dont le montant est de 9 500 Euros.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, dont le montant est de 1 980 Euros.
- Une subvention spécifique de 450 Euros pour la mise en place d'actions en direction du sport adapté
- Une subvention spécifique de 500 Euros pour la mise en place d'actions en direction des jeunes et des féminines
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 Euros (convention d'objectif)

La commission vie associative et sportive du 14 juin et finances du 25 juin 2018 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs avec le Tennis de Table Gond-Pontouvre 1950 (TTGP 1950) et autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant joint.

2018/6/7: Délibération passation d'un accord cadre pour des travaux ponctuels des espaces verts – Constitution d'un groupement de commandes entre le GrandAngoulême, le SMAPE et la Ville d'Angoulême

Monsieur Juin, rapporteur, rappelle que dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême (GA), le Syndicat Mixte pour l'Aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) et la ville d'Angoulême (VA) disposent d'une superficie importante d'espaces verts dont ils assurent l'entretien.

Dans un intérêt commun, les trois entités souhaitent constituer un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux ponctuels des espaces verts, que ce soit pour l'entretien des espaces verts ou pour les travaux neufs en espaces verts. Ce groupement de commandes est ouvert aux communes membres de l'agglomération qui manifesteront le souhait d'y adhérer.

Afin de satisfaire les besoins, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour les travaux ponctuels des espaces verts – 2 lots.

Il est proposé de passer un accord cadre par émission de bons de commandes, conformément aux articles 78 et 80 du décret, sans engagement sur un montant minimum ni maximum en 2 lots :

- Lot 1 : travaux ponctuels en espaces verts
- Lot 2 : Intervention sur les arbres

Les accords-cadres prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, ils sont renouvelables trois fois par express reconduction, soit une durée maximum de quatre ans.

Une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des marchés et accords-cadres. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur. A ce titre, celui-ci est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du (ou des) titulaire (s). Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015, relative aux marchés publics, le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier les accords cadres, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Au cas particulier, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et sera présidée par son représentant.

M. Delage demande s'il faut en conclure qu'il n'y aura plus d'interventions des employés municipaux ce à quoi **Monsieur le Maire** répond par la négative. Ce groupement de commandes concerne surtout les prestations sortant un peu de l'ordinaire nécessitant entre autres des compétences et de l'outillage spécifique. Il faut le voir comme un complément nécessaire et utile des équipes du centre technique municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution et le fonctionnement du groupement de commande pour la passation des accords cadres de travaux ponctuels des espaces verts.

- **APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commande.

- **ACCEPTE** que le rôle de coordinateur du groupement soit à la charge de GrandAngoulême.

- **ACCEPTE** les missions du coordinateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

2018/6/8: Participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures – Commune d'Angoulême – Année scolaire 2017-2018

Monsieur Magnanon, rapporteur, rappelle que la commune de Gond-Pontouvre a reçu de la part de la commune d'Angoulême une demande de participation financière relative au remboursement des frais de scolarité pour 2 enfants de la commune scolarisés :

- en ULIS à l'école élémentaire Ronsard ;

- en ULIS à la maternelle Auguste Renoir.

Ces enfants étant rentrés en cours d'année en décembre 2017, un prorata de 6/10^{ème} est accordé pour chaque enfant comme suit :

Le montant de la participation financière due, soit **(433.17 € x 6/10) x 2 élèves = 519.80 €**, correspond au tarif départemental. 2017-2018 et une convention est jointe à la demande ;

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour le versement d'une somme de 519.80 € à la mairie d'Angoulême et pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

La commission des finances du 25 juin 2018 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de 519.80 € à la mairie d'Angoulême pour 2 élèves.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

2018/6/9: Tarifs du folklore 2018

Mme Lassalle, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion du spectacle folklorique organisé le 07 Aout 2018, il y a lieu de fixer les tarifs d'entrée à ce spectacle qui aura lieu au Centre Communal.

Il est proposé de reconduire les tarifs de 2016, à savoir :

- 7 € pour les adultes

- 3 € pour les mineurs de plus de 14 ans, pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux (AAH – RSA)

- gratuité pour les enfants de moins de 14 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la reconduction des tarifs de 2016, soit 7 € pour les adultes, 3 € pour les mineurs de plus de 14 ans, pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux (AAH – RSA) et la gratuité pour les enfants de moins de 14 ans.

2018/6/10: Modification du tableau des effectifs : contrat d'apprentissage

Mme Bodinaud, rapporteur, rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge pour les personnes reconnues handicapées) de se former en alternance et d'obtenir un diplôme ou un titre. Ce dispositif permet aux jeunes d'acquérir des compétences pratiques dispensées par un maître d'apprentissage qualifié, et de compléter leur formation théorique dans un centre de formation ou une école.

Le fonctionnement du service garage-métallerie-serrurerie pourrait accueillir avec bénéfice un apprenti (CAP/Bac Pro métallier-serrurier ou CAP/Bac Pro en mécanique). Ce service a accueilli régulièrement des stagiaires ou des personnes en immersion professionnelle.

M. Delage souhaite savoir comment sont sélectionnés les stagiaires. **Mme Bodinaud** indique que la commune s'est adressée à la CIFOP qui a proposé plusieurs candidatures. Le choix se fera parmi ces candidatures après une petite mise en situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de recourir à un contrat d'apprentissage au service garage-métallerie-serrurerie à compter de la rentrée scolaire 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation ou l'école.

2018/6/11: Rapport annuel 2017 de la SPLA GAMA

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle qu'en 2013, GrandAngoulême a décidé de créer une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement », dite SPLA GAMA. Les communes d'Angoulême, de Gond-Pontouvre, de l'Isle d'Espagnac, de La Couronne, de Soyaux et de Ruelle-sur-Touvre sont les actionnaires d'origine. Chaque collectivité territoriale détient une ou plusieurs actions, composant le capital social de la SPLA, devenue SPL GAMA. D'autres actionnaires sont entrés depuis au capital social depuis la création de la société.

Le statut de la société GAMA impose aux collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires d'exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. Ainsi, chaque instance doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants

Le rapport annuel concerne l'année 2017 de la SPLA (puis SPL) GAMA.

En 2017, l'Assemblée Générale s'est réunie deux fois : le 7 septembre pour l'Assemblée Générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2016 et le 15 mars dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire pour la transformation de la société en SPL et un « toilettage » des statuts. Ainsi, une assemblée spéciale a été créée pour représenter les collectivités ou groupements de collectivités n'ayant pas d'administrateurs au sein du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration de la société s'est quant à lui réuni à trois reprises.

Le 6 avril 2017, M Jean Philippe Pousset est devenu PDG de GAMA, M Bertrand Magnanon a été nommé vice-président en charge du développement et de la prospective commerciale.

Chaque conseil a été précédé d'un Comité Stratégique et de Pilotage et d'une Assemblée Spéciale (après la création de celle-ci).

Au 1^{er} janvier 2017, GrandAngoulême s'est agrandi de 22 communes, regroupant désormais 38 communes. L'augmentation de ce périmètre a permis à GAMA de proposer ses services à un plus grand nombre. Cet agrandissement a généré un changement important dans la composition du conseil d'administration avec de nouveaux représentants et une nouvelle présidence. Cette dynamique s'est confirmée en 2017 avec l'entrée effective au capital de GAMA de 4 collectivités ou groupement de collectivités : Saint Saturnin et le SIVU « structures d'accueil pour personnes âgées » de Nersac, Rouillet-St-Estèphe, La Couronne, donc mais aussi Puymoyen, et Touvre. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême a, à chaque fois, cédé des actions.

Ainsi au 31 décembre 2017, le capital était réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital détenu	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
GrandAngoulême	906	90,60%	906 000 €	16	
Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2	1
Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €		1
Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €		1
La Couronne	15	1,50%	15 000 €		1
Puymoyen	1	0,10%	1 000 €		1
Ruelle sur Touvre	10	1,00%	10 000 €		1
Saint-Saturnin	1	0,10%	1 000 €		1
SIVU EHPAD N/RSE/LC	1	0,10%	1 000 €		1
Soyaux	20	2,00%	20 000 €		1
Touvre	1	0,10%	1 000 €		1
TOTAL	1000	100%	1 000 000 €		18

Par ailleurs, conformément à la politique de pérennisation de la société souhaitée par les actionnaires, GAMA a poursuivi son développement avec la signature de nouveaux contrats hors périmètre « historique » Mobilité et avec de nouvelles collectivités.

Les projets antérieurs à 2017 ont connu peu de modifications sauf :

- pour le PEM de la Gare d'Angoulême dont le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée confié à GAMA a été résilié avant la réalisation de la partie Ouest. Cette résiliation permettra à GAMA d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce côté de la gare
- pour la réorganisation du réseau : le périmètre d'intervention de GAMA a été revu pour tenir compte de l'extension de l'agglomération, et des prestations prévues sous traitées ont été retirées.

La diversification de l'activité de GAMA, tant en matière de champ d'intervention que de collectivités contractantes, s'est poursuivie en 2017 avec des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée d'équipements

publics, des concessions d'aménagement, des études nouvelles et des projets avec de nouvelles collectivités ou groupement de collectivités.

Ainsi, en 2017, ce sont :

- 4 nouveaux actionnaires ;
- 17 contrats nouveaux de 540 € à 224 k€ ;
- 6 collectivités (ou groupement de collectivités) qui ont fait appel à GAMA pour la 1^{ère} fois.

Le montant total des contrats en cours en portefeuille de GAMA au 31 décembre 2017 était de 4 622k€ HT dont 2 177k€ HT restant à réaliser. Les opérations sont les suivantes :

- **Accord cadre**

GrandAngoulême a signé en 2017 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics. Cet accord cadre, comme ceux signés avec les autres actionnaires renforce le lien entre GrandAngoulême et GAMA, et permet une plus grande souplesse et réactivité pour la réalisation des projets. Il n'y a pas eu de marché subséquent signé en 2017 mais plusieurs étaient en discussion fin 2017.

- **Opération BHNS**

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du projet TCSP BHNS (notifié le 13/11/2013) : pas d'avenant en 2017. En 2017, l'avancée du projet pour la partie infrastructure a été de nouveau conséquente avec la fin des études et le choix des entreprises pour les travaux.

- **PEM de la Gare d'Angoulême**

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême : Résiliation du contrat par délibération du GrandAngoulême en date du 15 septembre 2017 représentant une moins-value de 78 541€ de rémunération pour GAMA.

- **Les espaces publics de la GARE**

Contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération avec GrandAngoulême pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême (notifié le 10 mars 2014) : pas d'avenant en 2017.

- **Réorganisation du Réseau**

Contrat de prestations intellectuelles avec GrandAngoulême relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain du GrandAngoulême (notifié le 10 mars 2014). Par délibération en octobre 2017, GrandAngoulême a souhaité une modification du périmètre d'intervention de GAMA, représentant une moins-value de 44 210 € de rémunération pour GAMA mais dont une partie était déjà prévue sous traitée. L'avenant correspondant a été signé début 2018.

- **Zone des Montagnes/ Etude de circulation**

La demande était d'analyser la circulation et les aménagements à réaliser dans la zone des Montagnes à Champniers et en particulier rue des arêtières, pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation.

- **Rue de Basseau/ Etude préliminaire**

La première partie de cette étude confiée par la ville d'Angoulême et relative au diagnostic a été terminée en 2017. Une 2^{ème} partie pour l'étude de scénarios a été lancée fin 2017.

- **Parvis de la Cathédrale Etude de programmation**

Dans le cadre des travaux du BHNS, il est prévu de réaménager la station Cathédrale. La ville d'Angoulême a souhaité que concomitamment soit étudié le réaménagement du parvis de la cathédrale. L'étude de programmation a commencé au 2^{ème} semestre 2017.

- **Cimetière des 3 chênes**

Une extension du cimetière est programmée par la ville d'Angoulême. GAMA en réalise la maîtrise d'œuvre. Le bon de commande a été envoyé fin 2017 pour une livraison des travaux fin 2018.

- ***Etude de circulation et programme Voirie***

Contrat de prestation de service par le biais d'un marché subséquent de l'accord-cadre sur les missions de maîtrise d'œuvre et d'études avec la ville de Gond-Pontouvre pour une étude de circulation et de stationnement.

- ***Marchés subséquents Rue du Général Leclerc/ Rue des fours à chaux***

Dans la continuité de l'étude de circulation finalisée en 2017, 2 nouveaux marchés ont été signés avec la ville de Gond-Pontouvre et rapidement lancés en 2017 par le biais de l'accord cadre. GAMA doit réaliser les avant projets (AVP) des rues ci-dessus dans le courant de l'année 2018.

- ***Cheminement piétonnier entre l'arrêt Wilson et l'Hôtel de Ville***

A travers 2 marchés subséquents de l'accord-cadre signé avec la ville de Ruelle sur Touvre en 2017, Ruelle a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre, jusqu'à la réalisation des DCE, du cheminement piétonnier entre le nouvel arrêt de bus situé rue Wilson, et l'Hôtel de Ville. Cette prestation est terminée.

- ***Lotissement Maine Gagnaud***

Une prestation ponctuelle sur l'analyse foncière et un accompagnement sur l'aménagement de l'emprise située à Maine Gagnaud ont été réalisés par GAMA en 2017 pour le compte de la ville de Ruelle sur Touvre.

- ***Réaménagement de l'espace public du centre bourg/ Etude préliminaire***

Au moyen d'un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec la commune de Saint Saturnin en 2017, GAMA réalise l'étude préalable du réaménagement du centre bourg. Cette étude intervient dans la continuité d'un travail réalisé par l'ATD 16. Le rendu est prévu début 2018 et donnera lieu à une programmation de travaux sur les années à venir.

- ***Lotissement les Grandes Vignes/ Concession d'aménagement***

Cette concession est la 1^{ère} du genre réalisée par GAMA. Elle intervient à la demande de la commune de Saint Saturnin après plusieurs études infructueuses. GAMA a redéfini le projet, le cadre juridique et son phasage : il prévoit dans un 1^{er} temps la construction d'une trentaine de lots. Fin 2017, après de longs échanges avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), le permis d'aménager était déposé. Il a été accepté début 2018. Les acquisitions sont en cours et les travaux devraient débuter mi 2018 après consultation des entreprises.

- ***Création d'un Groupe scolaire et Réaménagement du Centre-ville***

La commune de l'Isle-d'Espagnac a confié en 2017 à GAMA la maîtrise d'ouvrage déléguée pour regrouper une école maternelle et une école élémentaire à côté de la mairie et réaménager le centre-ville. Cette opération a préalablement fait l'objet d'une étude de faisabilité de l'ATD 16. A fin 2017, les maîtrises d'œuvre des projets de réaménagement et du groupe scolaire (prévu en équivalent BEPOS) étaient retenues, et les études étaient bien avancées.

- ***Regroupement de l'EHPAD Sur le site de La Couronne***

Le SIVU structure d'accueil de personnes âgées de Nersac La Couronne Rouillet Saint Estephe souhaitait de longue date regrouper les 3 établissements sur le site de La Couronne pour assurer la pérennité de la structure. Ce regroupement avait été étudié à plusieurs reprises mais n'avait pas pu trouver de concrétisation. GAMA a revu le projet et intégré la création de 10 lits supplémentaires. Le SIVU a confié en 2017 à GAMA la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet. En 2017, le programme a été définitivement arrêté. Après le choix du maître d'œuvre début 2018, les études se poursuivront pour un démarrage des travaux en 2019. Les différents financements seront finalisés en 2018.

- ***Réaménagement de la rue des Gauchons***

GAMA réalise pour le compte de la commune la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue des Gauchons avec au préalable la recherche de solutions alternatives pour la récupération des eaux de pluie. La consultation des entreprises aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2018.

- ***Chemin des Petits champs/ Maîtrise d'œuvre***

Au moyen d'un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec la commune de Puymoyen début 2017, GAMA réalise la maîtrise d'œuvre du chemin des petits champs.

- ***Autres perspectives***

Grâce à la conclusion de nombreux accords-cadres, GAMA peut intervenir rapidement et facilement pour les collectivités. Ainsi, courant 2018, nombreux sont les marchés subséquents envisagés. Ils devraient se finaliser en 2018 pour assurer le complément d'activité prévu en 2018 et une partie des besoins de 2019.

Les principales dépenses de l'année 2017 sur les mandats et concessions proviennent du mandat sur le BHNS avec 3 550 k€. Au global, c'est près de 3 750 k€ de dépenses comptabilisées sur les mandats et concessions en 2017.

S'agissant des comptes de l'exercice 2017 les produits ont augmenté en 2017 (+22,55 %) conformément au prévisionnel présenté au conseil d'administration. Cependant, certains projets ont connu des variations dans leur planification ou dans le calcul de l'avancement (BHNS). Le PEM MOD, suite à la résiliation et la relance sur la réorganisation du réseau ont compensé des démarrages de nouvelles opérations un peu plus lentes que prévues. En 2016, les 4 contrats « historiques » sur la mobilité (hors îlots gare terminés depuis 2015) représentaient 95 % de l'activité de la société. En 2017, leur part est de 85%.

Les charges ont été moins importantes qu'au prévisionnel 2017 avec 21 k€ de dépenses en moins sur les charges externes et autres achats (52 k€ de moins qu'en 2016), et 36 k€ sur les salaires et charges sociales (décalage sur recrutement et absences non compensées) mais sont en augmentation de 65k€ par rapport à 2016 (recrutements de fin 2016 comptés sur une année pleine en 2017). Elles n'ont globalement augmenté que de 1% par rapport à 2016.

Les principales charges d'exploitation de GAMA restent sa masse salariale (516 k€ en hausse de 14,4% par rapport à 2016 et 77,6 % des charges d'exploitation). La sous-traitance représente 3,1% de ces charges. Ce pourcentage confirme le peu de recours à la sous-traitance de GAMA.

Ces éléments permettent de dégager un résultat courant de 74 483 €.

Par ailleurs, 21k€ de produits exceptionnels ont été constatés essentiellement avec des régularisations suite à la vérification des comptes de mandats ayant entraîné des ajustements de comptes et de soldes fournisseurs (dépenses payées par erreur sur le compte de GAMA).

S'agissant des perspectives les contrats en portefeuille au début de l'année 2018 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2018 de 850 k€ environ. De nouvelles opérations sont en cours de discussion et devraient être signées- et démarrées- courant 2018, assurant un complément d'activité de 100 k€ pour un montant prévisionnel de 950k€ de chiffre d'affaire en 2018. La part des contrats signés en 2013/2014 avec GrandAngoulême (relatifs à la mobilité) est estimée à 55%.

Près de 90 % de l'activité envisagée est déjà en portefeuille pour 2018 et plus de 70% pour 2019.

Les évolutions de GAMA ces dernières années ont permis à la société, d'une part de proposer de nouvelles prestations et d'augmenter le nombre de ses actionnaires et donc de collectivités avec lesquelles elle peut travailler, mais d'autre part de compenser l'allongement des délais et la fin des contrats « historiques ».

Si l'année 2018 devrait atteindre une activité record, GAMA devra néanmoins dans les années à venir adapter ses charges (en particulier sa masse salariale) aux potentielles variations conjoncturelles d'activité. Les différentes initiatives (élargissement de ses compétences et de son périmètre) doivent également être poursuivies et la confiance des collectivités maintenue pour permettre la pérennisation de GAMA et du service « in house » proposé aux collectivités.

MM. Houssein et Delage s'étonnent de l'importance de la masse salariale de la société. **M. Magnanon** rappelle que GAMA est une société qui réalise de la prestation intellectuelle ce qui implique que le poste du personnel soit élevé. Il indique qu'il représente plus de 77 % des charges avec 10 salariés. Il ajoute qu'au terme des contrats historiques du BHNS, il faudra alors adapter la masse salariale à l'activité de la société.

Mme Lassalle demande si la SPL GAMA entre en concurrence avec la SEM Territoires Charentes. **M. Magnanon** indique que sur certains points oui, les 2 structures sont effectivement sur les mêmes marchés. Sur d'autres, il y a une complémentarité étant entendu que si la SEM a accès à des marchés privés, GAMA ne peut que *travailler pour le compte de ses actionnaires publics*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2017 de la SPLA GAMA

2018/6/12: Délégations

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que le Maire doit de rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation votée par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mars 2014, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T.

Par décision du :

- 4 juin 2018 : Montant du loyer dû par La Poste ;
- 25 juin 2018 : Pass Accession 2018-1 ;
- 18 juin 2018 : Rapport d'analyse des offres relatives au marché du carburant 2018 de la ville de Gond-Pontouvre et de son CCAS.

II. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE DU 14 JUIN 2018

M.Gomez rend compte des travaux de cette commission qui a essentiellement abordé l'étude des subventions aux associations que le conseil municipal vient de voter.

III. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVITES DU 20 JUIN 2018

Mmes Bernard et **Lassalle** rendent comptes des travaux de la commission qui a abordé l'organisation de la journée du patrimoine du 16 septembre organisée avec le concours de Via Patrimoine et la participation du conseil des sages. Le thème retenu est « regard sur le patrimoine de Chalonne ». Il est rappelé que la bonne organisation de cette journée nécessitera la présence d'un certain nombre de conseillers municipaux.

Il a aussi été discuté, avec M. Merle de l'ACAMAC, l'association qui produit traditionnellement le festival, du devenir et du financement des Musicales qui souffrent du désengagement financier du Conseil Régional en 2018. La perte pour le budget des Musicales est de l'ordre de 6500 € sur un budget de 20 500 €. L'ACAMAC ne peut pas continuer d'organiser le festival sur les mêmes bases. Il est donc impératif de réfléchir à une nouvelle « donne » économique. La commission après discussion penche pour une solution associant la recherche de partenaires extérieurs en maintenant une participation libre des spectateurs (selon des modalités pratiques à définir). Un groupe de travail « recherche de mécénat » est constitué comprenant des membres de la commission.

La commission a aussi étudié une proposition de l'ACAMAC, qui organise les Musicales, et qui propose le jeudi 17 janvier, d'organiser sur la commune une soirée délocalisée de « Jazz à Saint Sat' ». Le budget du spectacle est de 3500 € dont 1500 € à charge de la commune. La commission approuve cette proposition dont le coût pourrait être éventuellement absorbé par la réduction à 4 concerts des Musicales.

IV. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE DU 21 JUIN 2018

Mme Bodinaud et **M. Magnanon** rendent compte des travaux de la commission qui a d'abord examiné le projet de PLUi porté par le GrandAngoulême. Il est rappelé que chacune des 16 communes doit diminuer ses zones à lotir existantes dans les documents d'urbanisme applicables à ce jour. Concernant Gond-Pontouvre, la commune doit passer de 24 Ha actuellement à 9.8 Ha dans le cadre du PLUi, notamment pour réduire la consommation des espaces agricoles. La commission rappelle son attachement à la conservation des terres agricoles. La commission insiste sur la nécessité d'équilibrer les zones à dédier en partie à la construction de logements sociaux, la commune étant en retard sur l'objectif de 20 % imposé par la loi.

La commission a ensuite fait un point sur le dossier de requalification du Pontouvre. La commune reste dans l'attente de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, tout en demandant à l'EPF de poursuivre les négociations avec Mme BELLAMY, principale propriétaire des terrains nus dans le secteur de Foulpougne. Sur cet îlot, l'EPF étant déjà propriétaire d'une unité foncière en partie bâtie de 4 000 m², **Monsieur le Maire** indique qu'il a demandé à l'EPF de commencer les études d'aménagement de cette zone. L'objectif est de lancer un signal politique fort sur la volonté de la commune à mener ce projet de requalification à son terme dans les meilleurs délais.

La commission est ensuite informée, qu'à ce jour, sur les Sablons, 12 permis de construire ont été accordés pour des maisons individuelles et pour 2 bâtiments de 18 et 20 logements publics.

La commission a ensuite été informée que la SA LE FOYER a demandé à la commune de se positionner sur l'acquisition de deux emplacements réservés situés derrière l'école Pierre et Marie Curie au prix de 180 000 € (ou 325 000 € livré avec un parking) les 800 m² et 150 000 € les 2 800 m². Le prix d'acquisition proposé par le Foyer pour l'emplacement réservé de 800 m² envisagé pour un agrandissement du parking de l'école est jugé inacceptable par la commission. En revanche, le prix proposé pour l'emprise de 2 800 m² prévu pour l'édification d'une aire couverte ne soulève pas d'objections. Aussi, la commission estime pertinent d'acquérir uniquement les 2 800 m² et d'y aménager à la fois le parking et l'aire couverte. Afin d'améliorer l'accès à l'école, des communes ont mis en place des feux tricolores fonctionnant pendant les heures d'entrée et de sortie. La commission demande qu'une étude de faisabilité soit réalisée sur la base de ces propositions.

La commission est ensuite informée par la propriétaire d'une parcelle située rue Alfred Leysenot de sa volonté d'effectuer une division parcellaire de ladite parcelle. L'unité foncière concernée fait environ 1 900 m² et elle en occupe 300 m², en loue une partie bâtie de 1 600 m². Sur ces 1 600 m², elle souhaiterait en céder 700 m² à condition de lui donner un accès direct (y compris la partie louée) sur la parcelle communale attenante (1 000 m² environ) située à l'arrière du parking donnant sur la rue Alfred Leysenot. La parcelle communale étant accessible par l'arrière depuis l'impasse des Greliers, la commission marque son accord de principe pour rechercher un aménageur qui pourrait acquérir l'emprise communale de 1 000 m² et les 700 m² de terrain en question. **M. Pierre** intervient pour indiquer qu'hors cet accès, la propriétaire ne vendra pas son terrain ce à quoi **Monsieur le Maire** répond que c'est son droit.

Enfin, la commission avait été informée par **Monsieur le Maire** d'importants travaux réalisés par différentes concessionnaires (Enedis, GRDF, Orange, SEMEA, Grand Angoulême...) route des fours à chaux pour plusieurs semaines à compter de cet été et probablement jusqu'à la Toussaint. A cet effet, une réunion publique d'information se tiendra le 17 juillet.

V. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCE DU 25 JUIN 2018

Monsieur le Maire indique que cette commission a essentiellement abordé des points venant de faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

VII COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE ET RESTAURATION DU 27 JUIN 2018

M. Magnanon et **Mme Ancelin** rapportent les travaux de cette commission qui a d'abord abordé la question des effectifs de la rentrée 2018/2019. Il est constaté des inscriptions peu dynamiques par rapport aux estimations 2017. A la primaire du Pontouvre par exemple on constate 159 inscrits contre 170 espérés et un seuil d'ouverture de classe à 162. Sans nouvelles inscriptions l'ouverture d'une classe au Pontouvre pourrait s'en trouver compromise. A la maternelle de la Capucine, on a trois classes pour 62 élèves, les effectifs sont donc justes.

La commission a ensuite examiné les comptes rendus des conseils d'écoles du dernier trimestre 2017/2018. Outre différents travaux à réaliser pendant l'été, on peut noter à Pierre et Marie Curie, des inquiétudes des enseignants sur les nouvelles conditions d'inclusion définie par une circulaire promouvant l'inclusion par défaut des enfants ULIS avec les autres enfants dans les classes « classiques » et de temps en temps des moment spécifique entre eux, soit l'inverse de ce qui se pratique actuellement. Cela pourrait générer plusieurs problématiques, les enseignants « classiques » n'étant pas formés pour accueillir ces enfants. Dans l'ensemble des écoles sont présentes les problématiques liées à la mise en œuvre des différents PPMS notamment sur le temps périscolaire.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil de la probable future installation d'une boulangerie route de Vars, à proximité des locaux d'Handibus. Il s'agit de boulangers déjà installés à Vindelle et Balzac.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

GOND-PONTOUVRE le 11 juillet 2018,

Le Maire,

G.DEZIER